

NOM DE L'ASSOCIATION :

Fête des Assos 2024
SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1) ORGANISATION

VILLE DE LORIENT – DSJA/Lorient Asso - Service vie associative

LORIENT ASSO – 12 Rue Colbert - Cité Allende BP86 - 56100 LORIENT

Téléphone : 02 97 02 59 38 – E-mail : lorientassos@lorient.bzh

2) LIEUX

Hôtel de Ville :

- Rez-de-chaussée : Hall d'accueil et l'ex-salle des archives
- 1^{er} étage : Salon d'honneur, petit salon et salle des mariages
- animations extérieures sur la place de l'Hôtel de Ville

Hall du Théâtre de Lorient :

- Rez-de-chaussée
- animations extérieures sur la place du grand théâtre

Tribune Sud - Stade Yves Allainmat :

- 1^{er} étage : salon du Port
- 1 scène à proximité de la Tribune Sud

Palais des Congrès :

- Rez-de-chaussée
- 1^{er} étage

Parc Jules Ferry :

- 1 scène place Glotin dans le parc Jules Ferry
- Animations extérieures dans le parc Jules Ferry et sur l'allée Loïc Le Page
- 1 scène sur la place Glotin

3) CONDITIONS D'INSCRIPTION

La Fête des Assos est ouverte exclusivement à des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui sont admises à participer dans la limite des places disponibles. L'association doit être membre de l'APAL (Assemblée Plénière des Associations Lorientaises). Chaque association doit adresser une demande de réservation de stand à Lorient Asso. Les stands sont mis gratuitement à disposition des associations.

4) ATTRIBUTION DES STANDS

La surface de base d'un stand est en moyenne de 4 m². Certaines associations proposant des animations peuvent disposer un second stand après échange avec le service municipal de la vie associative.

La Ville de Lorient décide de l'implantation des stands, de l'organisation de l'agencement des espaces et de l'attribution de ces espaces aux exposants.

Les dimensions et l'organisation des stands attribués devront être strictement respectées.

L'association s'engage à être présente dans son stand de 11h à 18h00. A défaut de respecter ces horaires, la demande de participation de l'association, au forum suivant, pourra être refusée.

5) MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE ET ENTRETIEN DU STAND PAR L'ASSOCIATION

Les stands sont montés par la Ville de Lorient.

Chaque stand dispose :

- d'un branchement électrique, puissance maximale de 1 KW,
- d'une nappe ignifugée et classée feu
- d'une table et de deux chaises et d'un espace d'affichage (**1/2 panneau en bois ou ½ grille à partager**)
- Il est interdit aux associations d'installer dans leur stand un éclairage supplémentaire.
- Pour l'aménagement des stands, sur le panneau en bois, il sera possible d'utiliser des petites punaises, des agrafes, du scotch et de la pâte à fixe, pour les grilles, utiliser des pinces à linge ou ficelle
- Il est strictement interdit de coller quoi que ce soit sur les murs des salles de l'Hôtel de Ville, de la Tribune Sud, du Théâtre de Lorient et du Palais des Congrès.
- Il est strictement interdit de percer les panneaux, de coller du papier, etc... Toute dégradation nécessitant une remise en état après le forum sera à la charge de l'association.
- Il est demandé à chaque association d'entretenir son stand, de prévoir des sacs poubelle et de les déposer dans les containers prévus à cet effet,
- Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les espaces clos du Forum.
- A la clôture du forum, chaque stand doit être laissé en parfait état de propreté (état dans lequel l'association l'aura trouvé) sans oublier le scotch sur les nappes, le dégrafage des panneaux, et le retrait des pâtes à fixe, scotch...
- Aucune installation ne doit modifier la structure propre du stand. Les structures de stands ne peuvent être ni transformées ni démontées en tout ou partie.

6) INSTALLATION DES ASSOCIATIONS

Aménagement des stands par les associations selon les sites :

- **à partir de 16h00 le vendredi (la veille de l'évènement) jusqu'à 19h00**
- **à partir de 8h30 le samedi (le jour de l'évènement) jusqu'à 10h30**

Démontage : à partir de 18h00 le jour de l'évènement

7) DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

L'ouverture au public est prévue le samedi 7 septembre à 11h00. **Tous les stands devront être prêts à cet horaire. Les animations auront lieu de 11h à 18h.**

La visite des stands par les élus et M. Fabrice Loher, Maire de Lorient, aura lieu dans la journée (Hôtel de Ville, Hall du Théâtre de Lorient, Tribune Sud, Palais des Congrès et Fête du sport).

Horaires de la Fête des Assos 2024 de 11h00 à 18h00.

8) VENTES D'ARTICLES

Il est rappelé que le forum est une manifestation qui a vocation à promouvoir les activités associatives à but non lucratif et non à promouvoir des activités commerciales.

Aussi, la vente d'articles provenant des associations participantes au forum ne peut être qu'accessoire et engage dans ce cas la seule responsabilité de l'association qui doit **respecter les réglementations applicables à la vente de produits ainsi que les réglementations fiscales et comptables propres aux associations.**

9) ACCUEIL

L'accueil du public et des associations sera assuré par les agents municipaux de Lorient Asso.

Une signalétique sera mise en place pour l'emplacement des stands et le déroulement des animations sur tout le site.

Le programme distribué aux visiteurs complètera cette information.

10) CONSIGNES DE SECURITÉ

- 1) Il sera demandé à chaque association participante un certificat d'ignifugation ou de classement des matériaux utilisés sur le stand datant de moins d'un an. Si les panneaux du stand sont recouverts, le matériau devra être classé M2. Ceci ne concerne pas les affiches, les photos, etc... qui pourraient être exposées, mais simplement le revêtement mural du stand.
- 2) Les liquides inflammables sont interdits.
- 3) **Chaque association est responsable de la sécurité de son stand.** Il faudra veiller en particulier à ce que les objets exposés ne puissent pas provoquer d'accidents corporels et ne constituent pas de risque majeur d'incendie.

En cas de non-respect des consignes de sécurité, la participation de l'association à la manifestation et à celle des années suivantes pourra être remise en question.

11) ASSURANCES

La Ville de Lorient est titulaire d'un contrat d'assurance en responsabilité civile qui garantit ses activités. De la même manière, il appartient à chaque association de s'assurer pour ce qui la concerne en tant que participant au forum.

La Ville de Lorient n'est pas responsable de vol, dégradation ou atteinte à l'intégrité de quelque nature que ce soit qui affecterait le matériel exposé. Il en est de même pour tous les participants ou visiteurs.

Il revient à chaque association de couvrir les risques découlant de son activité spécifique en souscrivant un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable qui rédigera ses garanties après avoir pris connaissance du présent règlement.

Chaque association devra justifier de la souscription d'une assurance et d'une attestation spécifiant sa participation au forum des associations **et ce au plus tard 15 jours avant le début de la manifestation.** La Ville se réserve le droit d'annuler la participation d'une association en cas de défaut de présentation d'attestation d'assurance.

Par la seule signature du présent règlement, les associations concernées et leurs assureurs respectifs renoncent au recours contre la Ville, organisatrice du forum.

12) LITIGES

Tout litige survenant à l'occasion du forum sera soumis aux représentants de Lorient Asso/Ville de Lorient. Les associations s'engagent à se conformer aux directives de Lorient Asso.

NOM DE L'ASSOCIATION

Le (La) Président(e) de l'association

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à Lorient, le